

Caisses de pensions cantonales Si l'un augmente, l'autre aussi **L'innovation vue par les experts** Adapter la LPP aux nouveaux modèles de vie **L'univers de la prévoyance en 2000 caractères** L'organe suprême
News Informations et actualités



Claudio Zemp
Rédacteur «Focus Prévoyance»

Données numériques



Comment recevez-vous votre certificat de prévoyance? Plutôt par voie numérique, par e-mail? Ou bien vous appréciez que votre caisse de pension vous l'envoie sous forme d'imprimé, une fois par an, afin que vous puissiez en étudier les faits et les chiffres dans le détail. Ou, si je puis me permettre, peut-être ne vous intéressez-vous pas du tout à ce courrier, qui n'arrive qu'une fois par an?

Les caisses de pensions sont toutefois tenues d'informer une fois par an leurs assurés sur l'état de leur compte. Mais la loi ne dit pas comment. Une fondation collective de taille moyenne qui n'envoie depuis des années le certificat de prévoyance que sous forme numérique sait en effet pertinemment qu'environ la moitié des destinataires ouvrent le courrier. Il vaudrait la peine de savoir si l'autre moitié ne s'intéresse pas aux données de la prévoyance ou si le courrier s'est perdu dans la masse.

Rien qu'en lisant cette publication électronique, vous faites très certainement partie, chères lectrices et chers lecteurs, de la moitié la mieux informée de notre public. Dans ce numéro, vous saurez où en sont les caisses de pensions cantonales et, dans un autre article, vous découvrirez l'avis de deux experts sur l'adaptation de l'ancienne LPP face à l'avenir. L'organe suprême est également expliqué de manière succincte. Je vous souhaite beaucoup de plaisir à lire ce numéro.

Caisses de pensions cantonales

Si l'un augmente, l'autre aussi

ho. Comme chaque année au printemps, nous recueillons tous les indicateurs importants des caisses de pensions cantonales.¹ La vue d'ensemble s'avère être réjouissante, comme dans toute la branche: grâce à l'année de placement 2023, les pertes de 2022 ont pu être largement compensées.

En ce qui concerne le taux de couverture, les revenus du capital jouent un rôle important, mais également les hypothèses techniques sous-jacentes. Le taux d'intérêt technique avec lequel les engagements liés aux rentes sont actualisés n'a connu qu'une seule direction pendant plus de dix ans, à savoir la baisse. Durant les périodes de taux en baisse, voire négatifs, toutes les caisses de pensions ont dû réduire progressivement la valeur de 4 %, comme cela était courant durant les années zéro, aux taux de 1 à 2 % répandus aujourd'hui (les caisses de pensions cantonales ont en moyenne des valeurs un peu plus élevées que l'ensemble de la branche). Les engagements ont donc gagné en importance et le taux de couverture a baissé.

Avec le revirement des taux d'intérêt il y a un peu plus de deux ans, la situation a changé. Le taux d'intérêt sans risque est passé d'une zone légèrement négative à un niveau parfois supérieur à 1 %. Il est actuellement d'environ 0,7%. Les caisses de pensions peuvent ainsi s'attendre à des revenus systématiquement plus élevés, y compris sur le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente.

La grande question est désormais de savoir si les caisses de pensions doivent aussi relever leur taux d'intérêt technique. Le fait que le taux ait été abaissé si lentement à de nombreux endroits qu'il était encore trop élevé il y a deux ans et qu'il est tout juste adéquat dans l'environnement actuel incite à répondre par la négative à la question. Les caisses de pensions, avec leurs taux plus bas, peuvent aussi être tentées de créer une certaine marge de sécurité dans leur évaluation. Mais le fait que le taux doive s'appuyer sur les prévisions effectives en matière de rendement plaide pour le oui, ce que suggère également la directive technique correspondante (DTA 4) des experts en caisses de pensions. Une augmentation du taux d'intérêt technique a pour effet secondaire que le taux de couverture augmente également: pour les bénéficiaires de rentes, il faut réserver moins de capital, les engagements sont donc moins lourds.

Lors de la fixation du taux d'intérêt technique, le conseil de fondation ne devrait pas se laisser guider par un bilan embelli. Mais des effets secondaires agréables sont certainement plus favorables aux décisions que des effets secondaires désagréables.

Canton	Caisse de pensions	Nettoperformance 2023	Taux d'intérêt technique à partir du 1.1.2024	Taux d'intérêt assurés act. 2023 (2024 prospectif)
AG	Aargauische Pensionskasse	4.94 %	2.25 % (table de génération TG)	1.00 % (2024: 1.85 %)
AR	Pensionskasse Appenzell Ausserrhoden*	4.31 %	1.50 % (TG)	1.50 % (2024: 1.25 %)
AI	Kantonale Versicherungskasse Appenzell Innerrhoden*	4.00 %	1.25 % (table de périodique TP)	1.50 % (2024: 1.25 %)
BL	Basellandschaftliche Pensionskasse	4.20 %	2.25 % (TG)	0.25–3.00 % (2024: 1.25–1.50 %)
BS	Pensionskasse Basel-Stadt*	4.87 %	1.75 % (TP)	1.75 (1.75 %) (TK) 0–1.75 (0–2.75) (VK)
BE	Caisse de pension bernoise (BPK)	7.84 %	1.75 % (TG)	1.50 % (2024: 1.25 %)
	Caisse d'assurance du corps enseignant bernoise*	5.90 %	2.00 % (TP)	1.25 % (2024: 1.25 %)
FR	Caisse de prévoyance du personnel de l'État de Fribourg	4.40 %	2.25 % (TP)	1.00 % (2024: 1.25 %)
GE	Caisse de prévoyance de l'État de Genève*	4.30 %	1.75 % (TG)	sans objet, car primauté des prestations
GL	Glarner Pensionskasse*	4.80 %	2.00 % (TG)	2.00 % (2024: 1.25 %)
GR	Pensionskasse Graubünden*	7.85 %	1.75 % (TG)	4.00 % (2024: 1.25 %)
JU	Caisse de pensions de la République et Canton du Jura*	4.80 %	2.00 % (TP)	2.25 % (2024: 0.25 %)
LU	Luzerner Pensionskasse	5.10 %	1.75 % (TG)	2.50 % (2024: 2.50 %)
			(année passée: 1.50 %, TG)	
NE	Caisse de pensions Canton de Neuchâtel*	5.80 %	1.75 % (TP)	2.25 % (2024: 0.50 %)
NW	Pensionskasse des Kantons Nidwalden*	6.23 %	2.00 % (TG)	2.00 % (2024: k. A.)
OW	Personalvorsorgekasse Obwalden*	7.28 %	1.50 % (TG)	1.75 % (2024: 1.25 %)
SG	St. Galler Pensionskasse*	6.76 %	2.50 % (TG)	2.00 % (2024: 1.25 %)
SH	Pensionskasse Schaffhausen*	4.92 %	1.50 % (TG)	1.50 % (2024: 1.50 %)
SO	Pensionskasse Kanton Solothurn	6.60 %	2.00 % (TG)	2.00 % (2024: 1.25 %)
SZ	Pensionskasse des Kantons Schwyz*	6.63 %	2.20 % (TP)	1.00 % (2024: 1.25 %)
TG	Pensionskasse Thurgau	5.12 %	2.00 % (TG)	3.00 % (2024: 2.50 %)
TI	Istituto di previdenza del Cantone Ticino*	5.14 %	2.00 % (TG)	1.50 % (2024: 1.75 %)
UR	Pensionskasse Uri*	5.20 %	1.75 % (TG)	1.00 % (2024: 1.25 %)
VD	Caisse de pensions de l'État de Vaud*	5.00 %	2.00 % (TP)	sans objet, car primauté des prestations
VS	Caisse de prévoyance du Canton du Valais (CPVAL)*	4.06 %	2.50 % (TP)	1.00 % (2024: 1.25 %)
ZG	Zuger Pensionskasse	5.70 %	1.25 % (TP)	2.00 % (2024: 1.25 %)
ZH	BVK	7.20 %	1.75 % (TG)	1.85 % (2024: 1.75 %)
Valeurs Moyennes		5.52 %	1.89 %	1.80 %

Les caisses en orange sont en capitalisation complète (CC), les bleues en capitalisation partielle (CP).

Les indications des caisses marquées avec un * n'ont pas encore été révisées et/ou n'ont pas encore été approuvées par l'organe suprême.

Source: Recherche Schweizer Personalvorsorge

¹ Vous trouverez un tableau avec tous les indicateurs ainsi qu'une classification des résultats dans le numéro d'avril de Prévoyance Professionnelle Suisse.

L'innovation vue par les experts

Adapter le vieux costume aux nouveaux modèles de vie

Quelles solutions sont aptes à adapter la LPP au nouveau monde du travail?

Le modèle du ménage à un seul revenu ne correspond plus qu'en partie aux réalités d'aujourd'hui. La prévoyance peut toutefois être remise à jour à différents niveaux.

Conformément au mandat constitutionnel, les prestations de la caisse de pensions (2^e pilier) doivent assurer, avec l'AVS (1^{er} pilier), le maintien approprié du niveau de vie habituel après la retraite.

Si la carrière professionnelle d'une personne ne suit pas un parcours «ordinaire» d'environ 40 ans de service avec une activité professionnelle à 100 %, comment le niveau de vie habituel doit-il être mesuré? Des solutions innovantes peuvent-elles permettre au 2^e pilier, avec ses bases légales actuelles, de faire face à ces situations ou faudrait-il éventuellement adapter les bases légales pour atteindre un tel objectif? C'est à cet ensemble de questions que nous nous intéressons dans le présent article. Pour simplifier, nous ne nous intéresserons qu'à la solution dite épargne et risque (primauté des cotisations), car les véritables primautés de prestations n'existent pratiquement plus en Suisse.

En principe, le montant de l'avoir de vieillesse au moment de la retraite reflète la carrière de l'employé et également les caractéristiques des plans dans lesquels l'employé a acquis son avoir de vieillesse. D'autres éléments viennent s'y ajouter, tels

que les éventuels rachats dans la prévoyance pour augmenter les prestations ou les versements anticipés pour la propriété du logement. En cas de divorce avec partage de l'avoir disponible, il convient également de mentionner les prestations attribuées à l'ex-partenaire ou à l'ex-conjoint.

Partage en cas de divorce

On peut donc ouvrir la ronde des questions par la manière dont un divorce se répercute sur la prévoyance.¹ Le partage suite à un divorce entraîne une diminution du niveau de prévoyance déjà atteint. Plus le mariage a duré longtemps, plus la part supprimée est importante pour la personne qui réalisait jusqu'alors un revenu plus élevé.

Les assurés ne peuvent contrer la réduction des prestations qu'en effectuant un rachat – mais cela dépend fortement des possibilités financières de chacun. Les caisses de pensions peuvent toutefois créer des possibilités de compenser au moins partiellement la réduction des prestations. L'un des



Matthias Pfiffner

Expert en assurances de pension avec diplôme fédéral, Aon



Andreas Haller

Expert en prévoyance professionnelle avec diplôme fédéral, Aon

¹ Dans la pratique, le partenariat enregistré et sa dissolution sont traités de la même manière qu'un mariage/divorce.

moyens consiste notamment à prévoir un montant plus faible des rentes de survivants expectatives. Les assurés qui n'ont pas (ou plus) de partenaire peuvent ainsi profiter d'un taux de conversion plus élevé – les coûts de la rente de survivant expectative non nécessaire sont réduits. Les caisses qui fixent les taux de conversion par principe en fonction de l'état civil vont un peu plus loin. Ainsi, les prestations expectatives ne sont assurées que pour les assurés qui déclencheront aussi potentiellement une rente de survivant, avec des taux de conversion plus bas en conséquence.

Années à revenu réduit

D'autre part, il existe un ensemble de questions relatives aux années sans acquisition de prestations ou avec une acquisition réduite de prestations – cette partie concerne par exemple le travail à temps partiel, la maternité, les congés sabbatiques ou encore les congés non payés. Il convient de faire la distinction entre l'acquisition de prestations durablement réduite (travail à temps partiel) et l'acquisition de prestations temporairement réduite (congé sabbatique, congé non payé). La maternité s'accompagne généralement des deux, d'abord d'une réduction temporaire de l'acquisition de prestations, suivie d'un travail à temps partiel.

Pour améliorer la couverture des travailleurs à temps partiel, il est judicieux d'agir sur la déduction de coordination. En principe, il y a deux possibilités. Soit on multiplie une déduction de coordination fixe par le taux d'occupation, soit on définit la déduction de coordination comme un pourcentage du salaire concerné. Dans la deuxième variante, toutes les personnes ayant un bas revenu sont mieux assurées, indépendamment du fait que le bas revenu résulte d'une activité à temps partiel ou simplement d'un poste à bas salaire. Mais cela s'accompagne toujours d'une réduction du salaire net, ce qui n'est pas apprécié par tous les travailleurs. Une autre possibilité serait d'introduire le choix de cotisations salariales supplémentaires. Cela n'engloberait toutefois pas la couverture en cas d'invalidité et de décès, qui est également améliorée en cas de réduction de la déduction de coordination. En outre, l'option des cotisations salariales supplémentaires doit satisfaire à

différentes conditions, notamment le financement des cotisations à plus de 50 % par l'employeur.

Congé non payé

Pour les congés non payés et les congés sabbatiques, les coûts de ces années sont compensés par le revenu des années de travail. Cela reflète la consommation plus faible qui se poursuit aussi «normalement» à la retraite.² Dans ce contexte, la couverture en cas d'invalidité et de décès est importante, car elle n'entraîne pas seulement des lacunes de prévoyance, mais la couverture de prévoyance est même suspendue pendant un certain temps. Si la personne assurée reste salariée d'une entreprise lors d'un congé non payé, la caisse de pensions peut permettre le maintien de l'assurance de risque ou du processus d'épargne au niveau du salaire précédent. Les coûts de l'assurance (cotisations de l'employé et de l'employeur) sont, selon les modalités, entièrement à la charge de la personne assurée.

Si une personne décide de prendre un congé sabbatique entre deux emplois, elle quitte l'entreprise affiliée et ne peut donc pas continuer à être assurée par la caisse de pensions. Les risques d'invalidité et de décès restent couverts pendant un mois.

Maternité

La maternité donne droit à un congé de maternité d'au moins 14 semaines. Pendant cette période, les cotisations LPP continuent d'être versées dans leur intégralité. La couverture d'assurance est donc maintenue. Mais de nombreuses mères et quelques pères décident ensuite de réduire leur taux d'occupation ou de cesser complètement leur activité professionnelle pendant une période prolongée.

Le 2^e pilier, miroir des modèles de vie

En principe, le 2^e pilier reflète les modèles de vie. Si une personne dépendait majoritairement d'une autre personne sur le plan économique, par exemple la

femme dans le modèle familial de moins en moins répandu du ménage à un seul revenu, elle le reste également en termes de prévoyance – que ce soit par le biais de la rente de vieillesse ou d'invalidité du partenaire ou de la rente de survivant. Le travail non rémunéré dans le ménage et l'éducation des enfants reste une zone d'ombre. Si la personne qui s'occupait majoritairement de ces tâches décède dans un ménage, le partenaire qui reste doit souvent réduire son temps de travail rémunéré – mais cette perte ne sera que modestement compensée sous forme d'une rente de survivant provenant majoritairement du 1^{er} pilier.

Un système approprié grâce à la possibilité de faire des rachats

Si la déduction de coordination est définie en fonction du taux d'occupation ou en pourcentage du salaire annuel, la prévoyance vieillesse est d'ores et déjà conçue, grâce à la possibilité de rachat, pour tous les modèles familiaux et de revenus ainsi que pour les périodes sans revenus, de manière à ce que le niveau de vie habituel puisse être maintenu. On peut donc dire que le système tient bon – même pour des historiques de revenus atypiques. La possibilité de maintenir l'assurance de risque en cas de congé non payé est une bonne chose pour les assurés.

Enfin, il est toujours de la responsabilité de l'individu de combler d'éventuelles lacunes dans la prévoyance par des rachats ou, en cas de périodes sans revenus, de contracter par ses propres soins une assurance contre les risques d'invalidité et de décès – que ce soit auprès de la caisse de pensions ou à titre privé auprès d'une assurance.

² Il existe une offre de l'institution supplétive pour une assurance pendant un congé non payé.



L'univers de la prévoyance en 2000 caractères

L'organe suprême

Chez les humains, le cerveau est responsable de tout ce qui relève de l'exécution. En règle générale, une société est dirigée par le conseil d'administration. Une secrétaire générale ou une direction s'occupe des affaires courantes. Mais que doit faire ou que fait l'organe suprême d'une institution de prévoyance (IP)?

Beaucoup de choses sont réglées simplement

Contrairement à l'AVS, où tout l'argent, dans le système de répartition, est converti et dépensé sous forme de rentes, le 2^e pilier obéit aux lois du système par capitalisation. Chacun épargne individuellement, et à la fin de la vie active, le capital épargné est converti en une rente au moyen du fameux taux de conversion. Si on le souhaite, l'épargne peut être perçue (en partie) sous forme de capital. En résumé: l'IP gère le capital de ses assurés à la façon d'une fiduciaire et l'investit également.

L'organe suprême est une sorte de cerveau de l'IP. C'est généralement le conseil de fondation et, pour les coopératives, parfois l'assemblée des délégués ou un conseil d'administration. L'organe suprême prend les décisions stratégiques en son âme et conscience, qu'il s'agisse de la stratégie de placement pour la fortune de prévoyance, de la rémunération de l'avoiron de vieillesse ou du niveau du taux de conversion.

Par ailleurs, il est également chargé de surveiller l'IP. Ses membres sont personnellement responsables des dommages causés à l'IP et à sa fortune pour cause de négligence ou en raison d'actes criminels. Voilà pour les aspects juridiques.

Laisser sa responsabilité au vestiaire

Les membres de l'organe suprême exercent une fonction de milice. Ils sont représentés de façon paritaire, c'est-à-dire qu'ils sont délégués pour moitié par l'employeur et pour moitié par les employés. Pour cela, ils sont aidés par des spécialistes. On se croirait presque comme au siège d'un groupe ou dans la PME d'à côté: quand le chef est dépassé par la complexité, il peut s'adresser aux professionnels de son administration.

Une entreprise peut aussi céder son IP, c'est-à-dire renoncer à son autonomie et se rallier à un grand acteur dans ce domaine. L'organe suprême devient alors quasiment un deuxième organe suprême, la commission de prévoyance, qui n'a en règle générale plus grand-chose à décider.

Et l'employeur lui-même, comme l'ancien organe suprême, a nettement moins affaire à la prévoyance mais a aussi moins de soucis.

Principes en matière d'investissement durable



24 mai 2022

Convictions du comité d'investissement

Les principes de l'administration de la fortune sont définis à l'article 71 de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). «Les institutions de prévoyance administreront leur fortune de manière à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités».



Performance et réduction des risques

La finance durable représente non seulement un moyen de faire évoluer la société, mais aussi une importante source de performance et de réduction des risques. Il s'agit toutefois d'éviter les pièges de l'idéologie en restant pragmatique. Conscient de sa responsabilité en tant qu'investisseur institutionnel et de ses obligations légales, le comité d'investissement du Centre Patronal tient compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa stratégie de gestion des avoirs de toutes les institutions dont elle gère la fortune.



Respect des normes internationales

Le comité aligne ses investissements avec les normes internationales en vigueur, notamment les accords de Paris, et s'attache à l'amélioration du profil de son portefeuille afin de contribuer à une économie et à une société durable à long terme.



Réduction des énergies fossiles et des émissions de CO₂

Il s'agit notamment de réduire de manière significative l'exposition des investissements à l'extraction d'énergies fossiles et les émissions de CO₂. Le comité vise à respecter les objectifs du Target Setting Protocol (TSP) de la Net-Zero Asset Owner Alliance.

Éléments opérationnels



Intégration systématique de la dimension de durabilité dans les décisions

Lors de chaque prise de décision et avant l'exécution de transactions, tant boursières qu'immobilières, les analyses ESG et les notations sont systématiquement évaluées et considérées. Le comité peut décider de l'exclusion de positions de son univers d'investissement pour des questions éthiques ou morales, tant que l'intérêt financier sur le long terme est préservé.

Pour les placements directs, intégration systématique de la dimension ESG dans les décisions, sans en faire un critère exclusif.

Dans le cadre des placements indirects, le comité d'investissement privilégie les véhicules collectifs qui incluent une dimension de durabilité dans leur processus de placement, tout en s'assurant, dans la mesure du possible, de la pertinence des critères appliqués.



Investissement dans la microfinance et l'infrastructure d'impact

Un vif intérêt est porté sur les investissements thématiques durables. La microfinance ainsi que l'infrastructure d'impact font également partie de l'allocation d'actifs.



Attention particulière dans l'immobilier direct

Pour les acquisitions immobilières, les constructions et les rénovations, une attention particulière est portée à la durabilité, aux énergies renouvelables et à l'isolation. Les normes telles que Minergie ou autres sont privilégiées, tout en restant attentif à l'aspect économique. Le comité d'investissement établit un plan de rénovation quinquennal et privilégie les entreprises proches du lieu du chantier visé, en évitant la sous-traitance dans la mesure du possible.

Afin d'atteindre ces objectifs, le comité intègre les 4 axes suivants:

I. Exclusions

L'exclusion doit rester l'exception. Sont exclues les entreprises dont l'activité dans les secteurs de la pornographie, des armes de destruction massive, les bombes à sous-munition et mines anti-personnel, la corruption et les trafics en tous genres, représente une part importante du chiffre d'affaires.

Dans les secteurs à risques ou controversés, le comité d'investissement n'exclut par principe aucune industrie ou secteur économique dont l'activité est légale, utile à l'économie et rentable. Il privilégie l'accompagnement des entreprises qui s'engagent dans des démarches de transition ayant un impact positif sur les enjeux et les problématiques environnementales, sociétales ou de gouvernance. Afin de minimiser les risques ESG du secteur en question, le comité favorise l'approche dite «best in class» (le meilleur de sa catégorie) pour la sélection des titres ou des véhicules d'investissement, tout en considérant les efforts engagés.



Pour renforcer l'influence des investisseurs institutionnels sur le management des grandes sociétés, le comité d'investissement a rejoint l'Ethos Engagement Pool Suisse et International.

II. Engagement actionnarial

Le comité applique rigoureusement une politique formelle de vote. Il reçoit les analyses transmises par la Fondation Ethos et en tient compte en exerçant ses droits lors des assemblées générales des entreprises suisses cotées en bourse. En prenant systématiquement part à chaque votation, il compte sensibiliser et influencer les dirigeants des sociétés afin qu'ils améliorent leurs pratiques en matière de durabilité.

Le dialogue proactif et constructif instauré entre les parties prenantes incite les entreprises à appliquer de meilleures pratiques et à améliorer leur politique en matière de gouvernance et par conséquent de durabilité.

III. Reporting

Sur une base régulière, tous les investissements sont analysés de manière méthodique et rigoureuse et nous produisons un rapport détaillé en matière de durabilité. Les informations relatives à l'empreinte carbone et à la température ainsi les placements controversés sont traités avec un degré de granularité élevé. Enfin une note globale permet de mesurer l'évolution et l'amélioration du score ESG.

IV. Audit

L'entier du portefeuille est régulièrement soumis à un audit externe neutre et indépendant afin de vérifier que le contenu des portefeuilles respecte les critères ESG fixés. Les rapports de ces analyses sont communiqués de manière transparente permettant de suivre l'évolution des résultats dans un but d'amélioration.

Le Centre Patronal applique ces principes dans la gestion de la fortune des institutions de prévoyance sous mandat (Fonds interprofessionnel de prévoyance - FIP, vitems, Fonds de prévoyance des garages vaudois, Fonds de prévoyance du Centre Patronal et Fonds de prévoyance de la Société vaudoise de pharmacie) ainsi que pour ses propres activités.

Actualités

Pauvreté

Caritas réclame des allègements des coûts de la santé et du logement

Caritas demande à la Confédération, aux cantons et aux communes d'agir de manière ciblée contre la pauvreté. «A ce jour, le monde politique n'a pas réussi à prendre des mesures suffisantes contre l'augmentation du coût de la vie», déplore Aline Masé. Pour ce qui est des réductions de primes, leur extension nécessaire et urgente se fait attendre. Dès avril, la deuxième hausse du taux d'intérêt de référence se répercutera sur de nombreux loyers sous la forme d'un supplément de 3%. Une table ronde nationale sur les questions de logement n'a jusqu'ici débouché sur aucune mesure susceptible d'apporter un réel soulagement aux locataires dont le budget est serré. Caritas salue le fait que le Conseil national se soit clairement prononcé en faveur de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté lors de la session de printemps. L'association demande au Conseil fédéral de préparer le terrain dans ce domaine le plus rapidement possible. (ats)

Assurance-maladie

Une majorité pour des primes maladie en fonction du revenu

Pour une majorité de Suisses, les primes d'assurance-maladie doivent être dépendantes du revenu. C'est ce que révèle une enquête représentative de l'institut de recherche Sotomo auprès de 6066 électeurs de Suisse alémanique et romande. Selon les résultats du sondage publiés par «Blick», 57% des personnes interrogées souhaitent la fin du modèle actuel des «primes par tête».

Réforme LPP

275 000 femmes toucheront une rente plus élevée

Les effets de la réforme de la LPP sont multiples et affectent différents groupes de population de différentes manières. Ceci vaut aussi pour les femmes. Mais en définitive, grâce au travail à temps partiel désormais nettement mieux assuré, elles comptent parmi les gagnantes de la réforme. C'est ce que montre une analyse de BSS Volkswirtschaftliche Beratung réalisée pour alliance F, alliance des organisations féminines suisses. Au total, 275 000 femmes recevront une rente plus élevée grâce à la réforme de la prévoyance professionnelle, selon les calculs de BSS. La raison en est l'adaptation plus que nécessaire de la déduction de coordination, réclamée par alliance F depuis de nombreuses années. La rente de la LPP obligatoire est plus basse pour 67 000 femmes. Pour une grande partie des assurés (environ 85%), la baisse du taux de conversion minimal n'a guère d'impact.

Performance

2% en mars

Les caisses de pensions de l'échantillon UBS ont obtenu en mars une performance moyenne de 2% après déduction des frais. Le rendement depuis le début de l'année s'inscrit à 3.9%. L'écart de performance de l'ensemble des caisses de pensions était de 2.5% le mois dernier. Le meilleur résultat (3.3%) a été obtenu par caisse de pensions de petite taille. Le moins bon (0.8%) provient d'une grande caisse de pensions. La performance moyenne de toutes les classes d'actifs a été positive en mars. Les actions mondiales ont réalisé les meilleurs résultats (5.2%), suivies des actions suisses (3.9%). Les résultats les plus faibles ont été enregistrés par les placements directs dans l'immobilier (0.2%) et les obligations libellées en francs suisses (0.8%).

Âge de la retraite

L'Union patronale demande un relèvement par étapes

Malgré l'échec de l'initiative sur les rentes en mars, l'Union patronale suisse (UPS) propose de relever l'âge de la retraite en Suisse à 66 ans. Cette hausse devrait se faire par petites étapes, a expliqué le président de l'UPS Severin Moser dans un entretien avec les journaux du groupe CH Media. L'âge de la retraite serait dans un premier temps augmenté de six mois, puis à nouveau de six mois dans une deuxième étape. Selon M. Moser, faire passer directement l'âge de la retraite à 67 ans n'est pas réaliste à l'heure actuelle, mais la population suisse accepterait un relèvement très progressif.

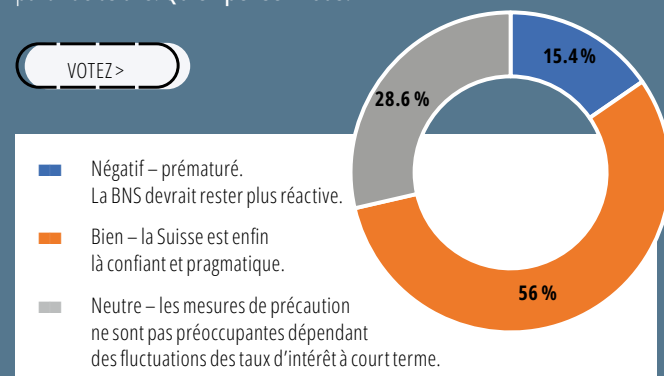
Début mars, les électeurs ont balayé une initiative populaire des Jeunes Libéraux-Radicaux. L'automatisme de la hausse a été dissuasif, estime Severin Moser. (ats)

QUESTION DU MOIS

Taux directeurs

La majorité estime que la Banque nationale est courageuse

En avril, nous vous demandions ce que vous pensiez de la dernière hausse des taux d'intérêt de la Banque nationale suisse (BNS), intervenue avant Pâques. A l'époque, la BNS avait abaissé son taux directeur à 1.5%, devançant ainsi les autres banques centrales. Plus de la moitié (56%) des voix ont jugé que cette mesure était sûre d'elle et bonne. Un peu moins d'un tiers des voix (28.6%) se sont exprimées de manière neutre. Selon eux, la prévoyance ne dépend pas des fluctuations à court terme des taux d'intérêt. La plus petite partie des voix (15.4%) a jugé la décision de la BNS de manière critique et l'a considérée comme prématurée. **Dans la question du mois de mai**, nous aimerions savoir ce que vous pensez de l'initiative commune de Pro Senectute et de l'Union patronale suisse visant à encourager la poursuite volontaire du travail à partir de 65 ans. **Qu'en pensez-vous?**



Actualités

AC 1

Un marché du travail stable conduit à un exercice positif

L'évolution stable du marché du travail s'est poursuivie en 2023, entraînant des chiffres du chômage bas. Pour l'assurance-chômage (AC), cela s'est traduit par un excédent de recettes de 2.8 mias de francs. Le fonds de compensation de l'AC a bouclé l'exercice annuel 2023 avec un produit total de 9.1 mias de francs (2022: 9.6 mias) et des dépenses totales de 6.4 mias de francs (2022: 7.3 mias). En moyenne annuelle, le nombre de chômeurs inscrits à l'AC s'est monté à 93 536, ce qui correspond à un taux de chômage de 2 % (2022: 99 577 chômeurs, soit un taux de 2.2 %), selon la statistique du Secrétariat d'Etat à l'économie ([Seco](#)).

AC 2

Le Conseil fédéral ne veut pas améliorer les prestations des entrepreneurs

Le [Conseil fédéral](#) ne veut pas améliorer les prestations de l'assurance-chômage pour les entrepreneurs qui travaillent comme salariés dans leur propre entreprise. C'est ce qu'indique le rapport sur un projet de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil national. Selon le Conseil fédéral, la réglementation actuelle est suffisante. Le projet de la CSSS entend la modifier: les travailleurs occupant une position assimilable à celle d'un employeur qui cotisent à l'assurance-chômage devraient avoir droit aux indemnités de chômage après un délai d'attente de 20 jours. Le Conseil fédéral estime que ces changements entraîneraient un risque d'abus et se déclare donc favorable au maintien du statu quo. D'après lui, le projet de la CSSS du Conseil national reviendrait à atténuer les risques entrepreneuriaux à l'aide de l'AC, ce qui n'est pas l'objectif de l'assurance.

Un titre inestimable. Heureusement, il existe des choses qui ne s'achètent pas. Ainsi, à la Bundesliga allemande, le club du «Bayer 04 Leverkusen» a été sacré champion pour la première fois en 120 ans d'existence. Le capitaine de l'équipe nationale suisse Granit Xhaka a contribué de nouveau, en tant que joueur clé, à la victoire de ce championnat. Les fans de Leverkusen le portent aux nues bien évidemment, notre Granit, qui a grandi à Bâle en tant qu'enfant de réfugiés du Kosovo. Son salaire annuel s'élève, selon une estimation du portail [Fussballtransfers.com](#) à 2.2 millions d'euros, ce qui correspond à environ 6000 euros par jour. Brut bien sûr, mais cette année, il l'a certainement bien mérité.



Sport de performance risqué. Le capitaine de l'équipe nationale suisse de handball Nikola Portner joue en Allemagne. Il a conclu un contrat jusqu'en 2027. Portner est gardien de but titulaire au club SC Magdeburg. En été, il a gagné la Champions League pour la deuxième fois avec ce club. D'après des estimations, le jeune homme de 30 ans gagne nettement moins que Xhaka, mais quand même plusieurs dizaines de milliers d'euros par mois, brut. Toutefois, son contrat pourrait être interrompu brutalement si des soupçons de dopage étaient confirmés. Pour Portner, une [méthamphétamine](#) interdite a été détectée par l'agence de dopage NADA. En règle générale, les contrats de sport de performance comportent des clauses qui permettent au club de résilier les contrats de manière anticipée en cas de violation.

Rien que des frais. B est aussi l'initiale de «Böögg», le fameux bonhomme de neige de la fête folklorique de Zurich, qui a lieu au printemps. Pour la première fois, le bonhomme n'a pas pu brûler parce qu'il y avait trop de vent. La tradition veut que le bonhomme blanc soit brûlé sur un bûcher pendant que des chevaux galopent en cercle autour de lui. Le temps que met sa tête pour exploser indique si l'été sera beau ou pas. Il est maintenant permis de plaisanter sur la symbolique de cet été manqué et de la fête populaire, qui a été gâchée par la tempête. Même sans explosion, les dépenses de la fête ont été considérables. Ceux qui ont le courage de faire cette expérimentation à petite échelle à la maison peuvent acheter auprès d'une fondation sociale un kit de construction d'un [mini-Böögg](#) inflammable à partir de 42 francs, TVA comprise. Un petit plaisir qui s'achète.

Dépenser de l'argent comme Taylor Swift.

Offrir un mini-bonhomme de neige à enflammer comme le Böögg serait peut-être un cadeau qui ferait plaisir à la chanteuse Taylor Swift. Mais il faudrait bien sûr tout d'abord la rencontrer. Elle effectue actuellement une tournée mondiale qui n'est pas prête de s'arrêter. Selon le [magazine Stern](#), Swift a aussi détrôné le retraité Elton John dans la catégorie «série de concerts la plus lucrative de l'histoire». Chaque apparition de la star lui rapporte entre 10 et 13 millions de dollars. Mais elle dépense aussi beaucoup d'argent, notamment en dons et en jets privés. Elle en a besoin pour faire la navette entre ses différents domiciles. L'appartement qu'elle a loué pendant un certain temps sur Cornelia Street à West Village, New York, aurait par exemple coûté la bagatelle de 4500 dollars par mois. C'est peut-être pour ça que Swift l'a abandonné.

Actualités

Caricature du mois

Les rentes de veuves à vie pourraient être supprimées



AVS

Opinions des partis sur la réforme des rentes de veuves et de veufs

Les avis sur la réforme des rentes de veuve et de veuf sont partagés. Parmi les partis, le PRD considère la réforme comme équilibrée. Elle élimine une inégalité de traitement entre hommes et femmes, prévoit des prestations transitoires et prend en compte les cas de rigueur. L'UDC salue également la révision. Compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de l'augmentation constante de la participation des femmes au marché du travail, le versement d'une rente à vie spécifique au sexe n'est plus d'actualité. Le centre salue le principe de la révision de la loi. Le parti estime qu'il est judicieux que le droit aux prestations se concentre sur les phases «intensives». A gauche, le PS salue le fait que l'égalité juridique entre veuves et veufs soit enfin assurée et que le droit aux prestations soit garanti pour les parents ayant des obligations d'assistance. Le parti s'oppose toutefois aux économies prévues, «qui se feront sur le dos de personnes déjà en situation de précarité». Les Verts rejettent également la voie proposée, car elle détériore les prestations pour certaines catégories de femmes. (ats)

International

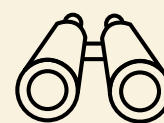
Les Suisses vivant à l'étranger sont de plus en plus nombreux

Fin 2023, 813 400 ressortissants suisses vivaient à l'étranger. Leur nombre a augmenté depuis 2022 (+13 400 personnes ou +1.7%). Près de deux tiers des Suisses de l'étranger sont installés en Europe et plus d'un quart en France, selon le communiqué de l'Office fédéral de la statistique [OFS](#).

Chômage

Le taux de chômage reste inchangé à 2.4%

Le taux de chômage reste inchangé à 2.4%. Selon les relevés du Secrétariat d'Etat à l'économie ([Seco](#)), à fin mars 2024, 108 593 personnes étaient inscrites au chômage auprès des offices régionaux de placement (ORP), soit 3286 de moins que le mois précédent. Le taux de chômage est resté inchangé à 2.4% durant le mois sous revue. Le chômage a augmenté de 15 838 personnes par rapport au mois correspondant de l'année précédente (17.1%).



Aperçu des thèmes

Le numéro de juin aura pour thème «Retraités».

**Réservez votre place pour le Symposium
 de Prévoyance!**

Pour les membres des conseils de fondation,
 les directeurs et collaborateurs de caisses de pension |
 CEO et CFO d'entreprises qui traitent du thème
 de la prévoyance | Membres des commissions de
 prévoyance | Courtiers



5 et 6 juin 2024

Messe Zurich

Sponsors principaux



Partenaire Know-how



Co-sponsors



Partenaires de coopération

